



PRÉAVIS N°02/2026 - RELATIF À LA MISE EN CONFORMITÉ DES DEUX ARRÊTS
DE BUS SITUÉS SUR LA ROUTE DES DEUX COMMUNES, SELON LA LOI
FÉDÉRALE SUR L'ÉGALITÉ POUR LES HANDICAPÉS (LHAND) – DEMANDE DE
CRÉDIT DE CHF 70'000.-

Rapport de la Commission des Finances

Mesdames et Messieurs les Conseillères, Conseillers,

La Commission des finances a été reçue par Monsieur Jean-Pierre Mitard le 26 février 2026. Lors de cette séance, elle a eu l'opportunité de lui poser des questions d'ordre financier relatives au préavis 02/2026 afin d'obtenir ses réponses et explications. Nous remercions Monsieur Jean-Pierre Mitard pour sa disponibilité.

Afin d'effectuer les travaux relatifs à la modification des arrêts de bus, des offres ont été reçues par la Municipalité en février 2025 ainsi qu'une offre en 2024. Ces offres sont indicatives et présentent une fourchette relativement large. Le montant retenu de CHF 62'000.- se base sur l'offre et l'expérience du bureau de conseil DHS de M. Authier. L'enveloppe globale de CHF 70'000.- permet ainsi à la Municipalité de disposer d'une estimation prudente des coûts.

Il est prévu qu'en cas d'acceptation du crédit par le Conseil Communal, une mise en soumission soit effectuée afin d'optimiser les coûts. Aucune actualisation formelle des prix n'a été réalisée à ce stade, mais le montant intègre une marge permettant d'absorber une évolution modérée des coûts.

Le contenu des offres reçues concerne la totalité des travaux de génie civil. Les écarts constatés entre les offres s'expliquent par des variantes techniques proposées par les entreprises. La Municipalité propose le crédit de CHF 70'000.- afin de correspondre à une solution maîtrisée et proportionnée.

Un seul prestataire de génie civil sera mandaté pour l'exécution des travaux. Le montant de CHF 1'500.- prévu pour la direction locale des travaux correspond au forfait établi par DHS-Authier. Ce montant couvre le suivi nécessaire, notamment la coordination et le contrôle du chantier. Aucune prestation complémentaire d'ingénieur ou de géomètre n'est prévue en plus.

La mise en soumission interviendra uniquement si le Conseil accepte le crédit. La procédure envisagée est un marché de gré à gré, pratique habituelle pour ce type de montant et conforme au cadre applicable.

Le Grand Conseil a voté un crédit-cadre de CHF 7'800'000.- de soutien aux communes pour la mise en conformité de leurs arrêts de bus. Toutefois, un délai référendaire est en cours jusqu'à fin avril, les critères d'octroi ne sont pas encore connus et il est possible qu'aucune subvention ne soit obtenue. Le crédit de CHF 70'000.- doit donc être considéré comme un montant brut, sans garantie de subvention à ce stade.

Il n'existe pas de délai légal impératif précis. La LHand impose la mise en conformité, mais aucune sanction automatique n'est prévue. Les travaux sont planifiés durant les vacances scolaires d'été afin de limiter l'impact sur le trafic dans le village.

S'agissant de la situation financière communale, la commune dispose d'une capacité suffisante pour absorber cet investissement. Concernant la trésorerie actuelle, elle est positive de CHF 1,6 million dont un emprunt temporaire de CHF 800'000.- qui est utilisé durant trois mois pour faire face au décompte de la péréquation 2025. Cet élément ne remet pas en cause la capacité à financer les CHF 70'000.- via la trésorerie courante. La mention d'un financement par emprunt dans le préavis relève d'une exigence formelle.

En conclusion, le crédit de CHF 70'000.- repose sur des offres indicatives cohérentes et constitue une enveloppe prudente incluant une marge de sécurité. Une optimisation des coûts est prévue par mise en soumission après acceptation du crédit. Il s'agit d'un investissement proportionné et financièrement soutenable.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la Commission des finances propose au Conseil communal d'approuver le préavis N° 02/2026 relatif à la mise en conformité des deux arrêts de bus situés sur la route des Deux-Communes, conformément à la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés, et d'accorder le crédit de CHF 70'000.-.

Buchillon, le 27 Février 2026.

Par la Commission des Finances,

Gabriel Mercier

Laetitia Soubies

Jack Pulcrano

Geoffroy Ganshof

